

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ PALMES MASQUE ET TUBA (PMT)

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS

La randonnée palmée repose sur une pratique organisée et sécurisée intégrant la maîtrise des déplacements en milieu marin, l'observation de l'environnement, la surveillance du groupe et l'adaptation permanente aux conditions de pratique.

Textes de référence : Le présent protocole s'inscrit dans le cadre du Code de l'éducation, du Code du sport, des textes relatifs à l'enseignement de l'EPS, aux activités physiques de pleine nature (APPN) ainsi qu'aux sorties scolaires. Il s'appuie notamment sur la circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017 relative à la sécurité dans les APPN et sur les recommandations relatives aux activités subaquatiques. Les procédures retenues prennent en compte les spécificités du milieu marin et les exigences de sécurité liées à la pratique de la randonnée palmée en contexte scolaire.

Responsabilité professionnelle : L'enseignant procède à une évaluation préalable des risques liés au milieu marin, aux conditions météorologiques, à l'état de la mer, aux courants et au niveau d'autonomie des élèves. Il adapte en permanence les modalités d'encadrement, de surveillance et de déplacement afin de garantir des conditions de pratique compatibles avec la sécurité des élèves.

LOGIQUE PROFESSIONNELLE

La randonnée palmée permet d'acquérir des compétences liées au déplacement en milieu marin, à la sécurité, à l'autonomie, à la préservation de l'environnement et à la responsabilité collective.

POSTURE ENSEIGNANT

Il adapte les conditions de pratique aux élèves et au site. Il surveille le groupe, contrôle les déplacements et veille au respect des procédures de sécurité. Il vérifie l'ASNS.

SUIVI ET CONTRÔLE

Avant chaque sortie, les équipements, les conditions de pratique et les effectifs sont vérifiés. Des regroupements réguliers sont prévus ainsi qu'une surveillance mutuelle entre binômes.

2. LA SÉCURITÉ, UN OBJET D'APPRENTISSAGE À PART ENTIÈRE

Objectif pédagogique : Former un élève lucide, autonome et responsable dans la gestion de sa sécurité, de celle des autres et de ses déplacements dans un environnement marin.

1. **Maîtrise des déplacements aquatiques :** Apprendre à évoluer efficacement avec des palmes, un masque et un tuba en adaptant son effort aux caractéristiques du milieu.
2. **Responsabilité collective et sécurité partagée :** Maintenir la cohésion du groupe, communiquer efficacement, surveiller son binôme et contribuer à la sécurité collective.
3. **Lecture du milieu marin et préservation de l'environnement :** Observer et analyser les conditions de pratique, identifier les risques potentiels et adopter un comportement respectueux du milieu naturel.

SÉCURITÉ EN RANDONNÉE PALMÉE = Anticipation des risques + Maîtrise des déplacements + Cohésion du groupe + Surveillance mutuelle + Adaptation au milieu marin.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ PALMES MASQUE ET TUBA (PMT)

3. PROTOCOLE EN TROIS PHASES

AVANT LA LEÇON : PRÉPARER – VÉRIFIER – ORGANISER.

Organisation

- Validation de la sortie et des autorisations nécessaires.
- Constitution des groupes, des binômes et répartition de l'encadrement.
- Transmission des consignes de sécurité et du protocole d'alerte (**annexe 1**).

Conditions de pratique

- Évaluation des conditions météorologiques, de l'état de la mer, des courants et de la visibilité.
- Reconnaissance du site et identification des zones de pratique, de regroupement et des secteurs sensibles.
- Validation des conditions d'engagement du groupe (**annexe 1**).

Matériel et sécurité

- Contrôle des équipements individuels de PMT et du matériel de sécurité.
- Vérification des moyens de communication et du matériel de secours.
- Vérification croisée des équipements avant la mise à l'eau (**annexe 2**).

PENDANT LA LEÇON : SURVEILLER – RÉGULER – FAIRE APPRENDRE.

Suivi et surveillance du groupe

- Contrôle régulier des effectifs et maintien de la cohésion du groupe.
- Surveillance mutuelle entre binômes et respect des procédures de sécurité.
- Observation de l'état de fatigue, du froid, de l'engagement et du comportement des élèves.

Gestion des déplacements

- Respect de la zone de pratique et des points de regroupement.
- Adaptation des déplacements aux capacités des élèves et aux conditions observées.
- Positionnement de l'encadrement garantissant une surveillance permanente et une intervention rapide.

Régulation de l'activité

- Vigilance permanente vis-à-vis des courants, de la houle, du vent, du trafic nautique et de l'évolution des conditions de pratique.
- Adaptation des situations d'apprentissage ou interruption de l'activité lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.
- Mise en œuvre de la procédure adaptée en cas de difficulté ou d'accident (**annexe 4**).

Responsabilisation des élèves

- Développer la vigilance partagée et la communication au sein des binômes.
- Respecter les consignes de sécurité, la cohésion du groupe et les zones de pratique.
- Adapter son engagement aux conditions de pratique et à ses capacités.
- Contribuer à la sécurité collective et à la préservation du milieu marin.).

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ PALMES MASQUE ET TUBA (PMT)

APRES LA LEÇON : CONTRÔLER – ANALYSER – RÉAJUSTER.

- **Contrôle des effectifs** : vérification de la présence de l'ensemble des élèves avant tout départ du site..
- **Gestion et vérification du matériel** : rinçage, contrôle, rangement et stockage des équipements individuels et collectifs. Tout matériel présentant une anomalie est retiré de l'usage et signalé selon les procédures en vigueur.
- **Analyse des situations rencontrées** : analyse des difficultés observées, des éventuels incidents et des retours d'expérience afin d'adapter les conditions de pratique et les apprentissages futurs (annexe 5).



- Toute sortie reste conditionnée à l'évaluation continue, par l'enseignant, des conditions météorologiques, de l'état de la mer, des courants, de la visibilité et des conditions de sécurité.
- Aucune mise à l'eau n'est autorisée sans vérification préalable de l'ASNS, du matériel, des caractéristiques des élèves et des conditions de pratique.
- Aucun élève ne poursuit son déplacement sans maintenir un contact visuel avec son binôme et le groupe.

4. PROCÉDURE D'URGENCE : SÉCURISER / PROTÉGER / ALERTER / SECOURIR

En cas d'accident grave en milieu marin, l'activité est immédiatement interrompue :

1. **SÉCURISER** : interrompre l'activité et regrouper immédiatement les élèves.
2. **PROTEGER** : mettre la victime en sécurité tout en maintenant la cohésion du groupe.
3. **ALERTER** : déclencher les secours adaptés et transmettre la localisation précise du site, la nature de l'incident, le nombre de personnes concernées, l'état de la victime et les moyens d'accès au site.
Numéros d'urgence : 112 – 196 (urgence en mer) – 18 – 15.
4. **SECOURIR** : mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés, protéger la victime du froid (point chaud si nécessaire) et organiser l'attente des secours.



RÈGLE D'OR : en randonnée palmée, la cohésion du groupe, la surveillance mutuelle entre binômes et le respect des consignes de l'enseignant constituent les principaux facteurs de sécurité et de gestion des situations d'urgence.

ANNEXES PMT

ANNEXE 1 – FICHE ADMINISTRATIVE DE SORTIE PMT

Date : Site de pratique :
Commune :

Organisation de la sortie

Enseignant d'EPS responsable : Intervenants / moniteurs :

☐ Cartes professionnelles vérifiées si nécessaire

Effectif élèves :

Niveau des élèves : ☐ Débutant ☐ Initiation ☐ Intermédiaire ☐ Autonome

Zone d'évolution définie : ☐ OUI ☐ NON

Point(s) de regroupement identifié(s) : ☐ OUI ☐ NON

Accès secours identifié : ☐ OUI ☐ NON

Numéros utiles : 112 – 196 (urgence en mer) – 18 – 15.

Heure de départ : Heure de retour prévue : Heure d'alerte en cas de non-retour :

Matériel de secours disponible : .

☐ Validation Chef d'établissement

Conditions météorologiques : ☐ Soleil ☐ Vent ☐ Pluie ☐ Orage

État de la mer : ☐ Calme ☐ Peu agitée ☐ Agitée

Courants : ☐ Faibles ☐ Modérés ☐ Importants

Visibilité : ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Faible

Température de l'eau : °C



Toute progression reste conditionnée à l'évaluation continue, par l'enseignant, des conditions météorologiques, de l'état de la mer, des courants, de la visibilité sous l'eau, de la température de l'eau et de l'état du groupe.

ANNEXE 2 – CHECKLIST

Structure et espace de pratique	Équipements de protection individuelle (EPI)	Sécurité et encadrement
☐ Site reconnu ☐ Conditions météo compatibles ☐ État de la mer compatible ☐ Courants évalués ☐ Visibilité sous l'eau suffisante ☐ Zone de pratique délimitée ☐ Point(s) de regroupement identifié(s)	☐ Palmes ☐ Masque ☐ Tuba ☐ Combinaison ou lycra adapté ☐ Chasuble d'identification	☐ Effectifs vérifiés ☐ Binômes constitués et vérifiés ☐ Trousse de secours ☐ Support flottant ☐ Moyen d'alerte et téléphone chargé ☐ Consignes de sécurité rappelées ☐ Procédure d'urgence connue de l'encadrement ☐ Mise à l'eau autorisée par l'enseignant

ANNEXES PMT

ANNEXE 3 – PROCÉDURE ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ

SÉCURISER ET COMMUNIQUER

- Arrêter immédiatement l'activité et regrouper les élèves.
- Assurer la flottabilité de l'élève.
- Établir un contact verbal calme et rassurant..

ÉVALUER

- Évaluer rapidement l'état de l'élève et l'origine de la difficulté.
- Vérifier les conditions de sécurité du groupe et de la zone de pratique.

ADAPTER LA PROCÉDURE

- Mettre en place une assistance rapprochée.
- Organiser un retour anticipé si nécessaire.
- Sortir l'élève de l'eau lorsque la situation l'impose.
- Déclencher l'alerte et les secours si nécessaire..

APRÈS L'INTERVENTION

- Vérifier l'état physique de l'élève.
- Analyser les causes de la difficulté et renseigner la fiche incident si nécessaire (annexe 4).
- Adapter les conditions d'engagement pour les séances ultérieures.



RÈGLE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE : en randonnée palmée, la cohésion du groupe, la surveillance mutuelle entre binômes et le respect des consignes de l'enseignant constituent les principaux facteurs de sécurité

ANNEXE 4 – FICHE INCIDENT / ACCIDENT

Date et heure :

Lieu :

Enseignant d'EPS responsable :

Élève(s) concerné(s) :

Encadrant diplômé : Carte professionnelle vérifiée : ☐ OUI ☐ NON ☐ NON REQUIS

Conditions observées

☐ Houle ☐ Courant ☐ Vent ☐ Visibilité réduite ☐ Fatigue ☐ Refroidissement ☐ Fatigue ☐ Stress
☐ Autre :

Nature de l'incident ou de l'accident

☐ Malaise ☐ Difficulté respiratoire ☐ Fatigue importante ☐ Perte de matériel ☐ Éloignement du groupe
☐ Blessure ☐ Autre :

Description précise des faits :

Mesures mises en œuvre

☐ Regroupement ☐ Assistance à l'élève ☐ Retour anticipé ☐ Sortie de l'eau ☐ Alerte des secours
☐ Information du chef d'établissement ☐ Autre :

Suites données :

Analyse de l'événement et mesures de prévention

Facteurs ayant contribué à l'événement :

Mesures correctives ou préventives envisagées :



Toute situation ayant entraîné un dommage corporel ou nécessité une prise en charge particulière doit faire l'objet des procédures administratives et d'une déclaration d'accident dans les 48 heures.

